

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE RÉGIONAL DE PUBLICATIONS DE TOULOUSE

MIDI - PYRÉNÉES



42
48

Christian FRUHAUF

forêt et société

de la forêt paysanne
à la forêt capitaliste
en pays de Sault
sous l'ancien régime
(vers 1670-1791)



EDITIONS DU C.N.R.S.
1980

DL-29-07-1980-21863

PH 3-9-80

Lf 90

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE RÉGIONAL DE PUBLICATIONS DE TOULOUSE

MIDI - PYRÉNÉES

C.N.R.S.
CIRCONSCRIPTION MIDI-PYRÉNÉES

PRESENTATION
Christian FRUHAUF

FORÊT ET SOCIÉTÉ

de la forêt paysanne
à la forêt capitaliste
en pays de Sault
sous l'ancien régime
(vers 1670-1791)

Premier élément d'un ensemble plus large, qui devra constituer une thèse d'Etat sur les forêts de la région de Quillan aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'étude qui suit est initialement conçue pour être publiée dans le tome I d'un recueil monographique sur le Pays de Sault, édité dans le cadre de la R.C.P. 423 du C.N.R.S. Anthropologie et Écologie.

Un certain nombre d'ouvrages ont donc été publiés dans le cadre de la R.C.P. 423 du C.N.R.S. Anthropologie et Écologie.

Par ailleurs, les problèmes de l'administration forestière sont abordés dans le tome IV de la R.C.P. 423 du C.N.R.S. Anthropologie et Écologie.

Dans le cadre de la R.C.P. 423 du C.N.R.S. Anthropologie et Écologie, il s'agit d'apporter au lecteur quelques éléments de présentation.

Situé au nord-est de la région pyrénéenne, dans le sud du département de l'Ariège, affluant au nord de l'Arize, le Pays de Sault, qui mesure quelque 30 km sur 25 dans ses plus grandes dimensions est un élément du front nord-pyrénéen. Constitué essentiellement par un ensemble de plateaux calcaires, dont l'altitude varie de 300 à 1 300 m, il domine au nord, la dépression marquée de Bélesta à Quillan par un alignement de 500 à 800 m. Au sud et au nord, les reliefs sont dominés par les massifs du Reberly et de l'Arize, qui encadrent respectivement les vallées de la gorges de la Broutte. Au sud et à l'est, les reliefs pyrénéens atteignent les 1 700 à 2 000 m et forment l'horizon.

Sur le nord-est, le bassin supérieur du Reberly présente un aspect plus montagneux vers ses versants escarpés et ses forêts dénudées. Enfin, au sud-est, le Pays de Sault se prolonge dans le département de l'Ariège.

8° Lx^e
10795

Editions du C.N.R.S.
15 quai Anatole-France
75007 PARIS

ISBN 2-251-02880-8

© C.N.R.S. 1980

C.N.R.S.
CIRCONSCRIPTION MIDI-PYRENEES



Cet ouvrage a été réalisé par le
Centre Régional des Publications
de l'Administration de la 14^e
Circonscription Midi - Pyrénées.

PRESENTATION

Premier élément d'un ensemble plus large, qui devra constituer une thèse d'Etat, sur les forêts de la maîtrise de Quillan aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'étude qui suit a été initialement conçue pour être publiée dans le tome 1 d'un travail interdisciplinaire sur le Pays de Sault, réalisé dans le cadre de la R.C.P. 323 du C.N.R.S., *Anthropologie et Ecologie Pyrénéennes*.

Un certain nombre d'aspects, qui sont étudiés par d'autres spécialistes, n'ont donc pas été abordés dans le cadre de cette publication. C'est tout particulièrement le cas des problèmes de la géographie physique, du climat, de la présentation des espaces botaniques actuels, de l'histoire locale.

Par contre, les problèmes concernant la propriété et l'usage des forêts, l'administration forestière, les délits et les luttes sociales autour de la forêt, ne sont encore qu'en cours de rédaction, puisque leur place est prévue dans un autre volume de l'étude entreprise sur le Pays de Sault par la R.C.P. 323, le tome IV, *Le pouvoir en Pays de Sault*. Une séparation bien formelle puisque, en fait, l'évolution des espaces influe sur les rapports sociaux tout autant qu'elle en dépend.

*
* *

Dans le cadre de la présente publication, nous jugeons cependant nécessaire d'apporter au lecteur quelques éléments de présentation.

Situé au nord-est de la chaîne pyrénéenne, dans le sud du département de l'Aude, débordant sur celui de l'Ariège, le Pays de Sault, qui mesure quelques 30 km sur 25 dans ses plus grandes dimensions, est un élément du front nord-pyrénéen. Constitué, essentiellement, par un ensemble de plateaux calcaires, dont l'altitude varie de 800 à 1 300 m, il domine, au nord, la dépression marneuse de Bélesta à Quillan, par un abrupt de 400 à 600 m. Au centre et au sud, les plateaux sont entaillés par les cours du Rebenty et de l'Aoude, qui coulent quelques 500 mètres en contrebas, au fond de gorges étroites. Au sud et à l'ouest, des chaînons, voire des massifs, atteignent les 1 700 à 2 000 m et ferment l'horizon.

Au sud-ouest, le bassin supérieur du Rebenty présente un aspect plus montagnard avec ses versants escarpés et ses forts dénivelés. Enfin, au sud-est, le Pays de Sault se prolonge, en Roquefortès, par un appendice en terrain granitique ; mais la présence d'un petit plateau, vers 1 300 m, rappelle certaines particularités des secteurs plus septentrionaux.

Le climat y est montagnard, avec une importante humidité, un fort enneigement et des brouillards fréquents, mais les influences méditerranéennes s'y font sentir, surtout dans la moitié orientale.

Les plateaux sont le siège de la vie humaine, agricole et pastorale. Les vallées ont longtemps joué un rôle fondamental dans la vie économique : la force motrice des cours d'eau permettait le fonctionnement des moulins — à scie comme à farine — et des forges ; l'Aude, flottable, permettait même le transport du bois.

La forêt couvre les marges de la région, front et revers nord du plateau, chaînons et massifs du sud et de l'ouest, hauts versants du Rebenty et du Roquefortès, vallées de l'Aude et du Rebenty, sur les bacs plus que sur les soulanes. Aujourd'hui, cette forêt se trouve, par sa composition (prédominance de beaux sapins, fournisseurs de bois d'œuvre), par son rendement (7 à 8 mètres cubes par hectare et par an), une des plus belles des Pyrénées.

L'idée s'est répandue que le Pays de Sault ne pouvait être, *par nature*, qu'un pays de forêt et la « preuve » en a été trouvée par le biais d'une traduction de l'étymologie de Sault, erronée mais couramment admise par l'opinion lettrée locale et présentée également par l'abbé P. Moulis dans son livre *Le Pays de Sault* (1) ; Sault vient de *Saltus* qu'on traduit par forêt. Le Pays de Sault aurait ainsi été couvert par la forêt à l'époque romaine, avant l'intervention destructrice des hommes. C'est oublier que la forêt romaine était la *sylva* et que le *saltus* désignait l'espace réservé aux troupeaux, des pâturages qui pouvaient, certes, être boisés.

Dans le même temps, devant ce sapin qui donnait d'aussi beaux résultats, l'opinion scientifique jugea avoir, là, une variété spéciale de sapin et parla de « l'écotype sapin de l'Aude ». Mais, récemment, M. Arbez a critiqué cette notion traditionnelle et a conclu, après avoir comparé pendant quatre ans le comportement des graines de sapins de l'Aude de différentes provenances et de différentes altitudes avec des graines provenant d'autres régions de France, qu'il n'existe pas une variété « sapin de l'Aude », mais différents peuplements qui sont fonction de l'altitude (2).

Tels sont quelques-uns des mythes créés par cette forêt, « anormale » dans les Pyrénées, du moins dans leur moitié orientale. C'est pourquoi notre étude a eu pour but de rechercher les conditions particulières qui ont permis, dans le courant des trois derniers siècles, la constitution d'un tel milieu, en essayant de dépasser le cloisonnement scientifique des approches précédentes du milieu forestier — les études économiques à bases juridique et administrative de M. Devèze (3), les perspectives naturalistes de H. Gaussen (4) —. Nous avons cherché à analyser l'évolution des paysages en tenant compte, à la fois, du dynamisme naturel des différentes espèces végétales et des interventions humaines, elles-mêmes replacées dans leurs contextes économique et social.

*
* *

Avant de clore cette présentation, nous tenons à remercier, pour la part qu'ils ont prise à la réalisation de ce travail, G. Bertrand, directeur de l'Institut de géographie de Toulouse, qui nous a signalé l'importance du fonds

Louis de Froidour pour l'étude de la forêt pyrénéenne, qui a guidé nos premiers pas, et les suivants, dans l'étude des milieux, nous a incité à abandonner un point de vue strictement historique et à percevoir notre travail dans sa perspective écologique, nous a incité à toujours améliorer nos cartes, a mis à notre disposition, pour leur réalisation, les moyens techniques et des moyens financiers.

Nous associons à ces remerciements toute l'équipe du Centre Interdisciplinaire de recherche sur les milieux naturels et l'aménagement rural (C.I.M.A.), en particulier C. Bertrand, ingénieur au C.N.R.S., qui a participé à la sélection des couleurs de nos cartes et, surtout, R. Esparbès et B. Razat, dessinateurs à l'Institut de Géographie de Toulouse, qui ont dessiné nos cartes, y consacrant de longues journées d'un travail minutieux, qui, surtout, ont su faire preuve d'une grande patience devant notre inexpérience, nos fautes répétées et qui, constamment, ont su nous prodiguer leurs conseils.

B. Bennassar, président de l'Université du Mirail, est intervenu à plusieurs reprises pour que des documents d'archives nous soient communiqués ; Melle Neirinck, directrice des Archives Départementales de l'Aude, nous a facilité la consultation du fonds dont elle a la responsabilité ; D. Fabre, maître assistant à l'Université du Mirail, et C. Fabre nous ont guidé lors de nos premiers déplacements en Pays de Sault, puis ont facilité nos séjours à Carcassonne ; M. Girard, ingénieur de l'Office National des Forêts à Quillan, nous a fourni de nombreuses informations sur les forêts dont il a la gestion et sur les techniques forestières actuelles ; divers agents techniques de l'O.N.F. ont complété ces informations tandis que des habitants du Pays de Sault nous ont fait part de leurs connaissances sur l'évolution récente des forêts et du travail en forêt ; J.P. Amalric, maître assistant à l'Université du Mirail, M. Delpoux, maître assistant à l'Université Paul Sabatier et J. Hubschmann, maître assistant à l'Université du Mirail ont lu notre manuscrit et nous ont fait profiter de leurs critiques ; J. Guilaine, maître de recherches au C.N.R.S., responsable de la R.C.P. 323, nous a permis de bénéficier d'une part des crédits de la formation qu'il anime, contribuant ainsi à la réalisation de nos cartes en couleurs ; enfin, le centre régional des publications du C.N.R.S. à Toulouse a accepté de publier notre travail.

NOTES

- (1) Abbé P. MOULIS (168), pp. 5 et 7.
- (2) M. ARBEZ (172).
- (3) M. DEVEZE (21 à 24, 30, 65 et 66).
- (4) H. GAUSSEN (123 à 126).

Le rôle de la géographie dans l'économie est un problème qui a été traité de façon très intéressante dans l'ouvrage de M. Devez, intitulé "L'économie géographique". Ce livre est une excellente introduction à l'étude de la géographie économique et de son rôle dans le développement d'un pays. L'auteur aborde les questions de la répartition spatiale des activités économiques, des facteurs de localisation, des transports, de l'urbanisation, etc. L'ouvrage est très bien écrit et facile à lire. Il est recommandé à tous ceux qui s'intéressent à la géographie économique.

Il est intéressant de noter que l'auteur aborde également les questions de la répartition spatiale des activités économiques, des facteurs de localisation, des transports, de l'urbanisation, etc. L'ouvrage est très bien écrit et facile à lire. Il est recommandé à tous ceux qui s'intéressent à la géographie économique.

Il est intéressant de noter que l'auteur aborde également les questions de la répartition spatiale des activités économiques, des facteurs de localisation, des transports, de l'urbanisation, etc. L'ouvrage est très bien écrit et facile à lire. Il est recommandé à tous ceux qui s'intéressent à la géographie économique.

Il est intéressant de noter que l'auteur aborde également les questions de la répartition spatiale des activités économiques, des facteurs de localisation, des transports, de l'urbanisation, etc. L'ouvrage est très bien écrit et facile à lire. Il est recommandé à tous ceux qui s'intéressent à la géographie économique.

Il est intéressant de noter que l'auteur aborde également les questions de la répartition spatiale des activités économiques, des facteurs de localisation, des transports, de l'urbanisation, etc. L'ouvrage est très bien écrit et facile à lire. Il est recommandé à tous ceux qui s'intéressent à la géographie économique.

Il est intéressant de noter que l'auteur aborde également les questions de la répartition spatiale des activités économiques, des facteurs de localisation, des transports, de l'urbanisation, etc. L'ouvrage est très bien écrit et facile à lire. Il est recommandé à tous ceux qui s'intéressent à la géographie économique.

Il est intéressant de noter que l'auteur aborde également les questions de la répartition spatiale des activités économiques, des facteurs de localisation, des transports, de l'urbanisation, etc. L'ouvrage est très bien écrit et facile à lire. Il est recommandé à tous ceux qui s'intéressent à la géographie économique.

PREMIERE PARTIE

AU XVII^{ème} SIECLE, UNE FORET CLAIRE

ELEMENT DU CADRE DE VIE LOCAL



PREMIERE PARTIE

AU XVIII^{ME} SIECLE, UNE FORET CLAIRE
ELEMENT DU CADRE DE VIE LOCAL



CHAPITRE I

I

LA REFORMATION DE LOUIS DE FROIDOUR PREMIERE ETUDE DE TERRAIN SUR LES FORETS PYRENEENNES

LE PROJET DE COBERT DES FORETS POUR LA MARINE ET POUR LES FINES LES FORETS DE LA REFORMATION DE 1666

Le Nord d'aujourd'hui le plus arrosé et, en même temps, le plus homogène que nous ayons connu sur les forêts du Royaume de France dans le second quart du XVIII^e siècle, c'est le « forêts Louis de Froidour » constitué à l'initiative de Colbert.

Les le début du règne de Louis XIV, Colbert décide d'entreprendre, dans toute la France, une grande réformation des forêts en vue de la marine, à la manière des bois dans les « forêts » et d'assurer les ressources financières de l'Etat. Pour cela, il est nécessaire de retrouver les forêts qui dépendent du domaine royal et de dresser un inventaire détaillé de ce qu'elles contiennent et de ce qu'elles peuvent fournir. L'étude de ces forêts est donc réalisée, non en fonction des besoins des populations locales, même s'ils sont pris en considération, mais en fonction d'intérêts extérieurs, et en vue de la marine. Les officiers réformateurs partent sur ces forêts des jugements esthétiques qui sont, en fait, des jugements de valeur de nature économique. Une « belle forêt » est une forêt capable de fournir des nids de cerise, des canes et des nids de cerise, tout au moins des poutres. La nature pouvant créer de tels arbres, la production doit être entièrement orientée dans ce but. Ce qu'il y a de plus rentable pour l'Etat apparaît comme le produit le plus abondant de la nature, par conséquent comme la nature elle-même. Rien ne prouve que les populations locales partagent ces goûts.

Les officiers se dévouent donc à la recherche de « belles forêts » ou de forêts susceptibles de le devenir. Ils notent sous les caractères concrets de l'Etat, bon ou mauvais, de la forêt et les possibilités d'amélioration, en fonction des connaissances agricoles de l'époque. Ce sont ces notes, orientées, qui

REVUE DE LA REFORMATION

LES FORETS DE LA REFORMATION DE 1869



CHAPITRE I

LA REFORMATION DE LOUIS DE FROIDOUR

PREMIERE ETUDE DE TERRAIN

SUR LES FORETS PYRENEENNES

LE PROJET DE COLBERT : DES FORETS POUR LA MARINE ET POUR LES FINANCES ROYALES

Le fonds d'archives le plus ancien et, en même temps, le plus homogène que nous ayons conservé sur les forêts du Pays de Sault date de la seconde moitié du XVII^e siècle, c'est le « fonds Louis de Froidour » constitué à l'initiative de Colbert.

Dès le début du règne de Louis XIV, Colbert décide d'entreprendre, dans toute la France, une grande réformation des forêts royales dans le but de procurer à la marine les bois dont elle a besoin et d'accroître les ressources financières et fiscales de l'Etat (1). Pour cela, il est nécessaire de retrouver les forêts qui dépendent du domaine royal et de dresser un inventaire détaillé de ce qu'elles contiennent et de ce qu'elles peuvent fournir. L'étude de ces forêts est donc réalisée, non en fonction des intérêts des populations locales, même s'ils sont pris en considération, mais en fonction d'intérêts extérieurs, étrangers à la région. Les officiers réformateurs portent sur ces forêts des jugements esthétiques qui sont, en fait, des jugements de valeur de nature économique. Une « belle forêt » est une forêt capable de fournir des mâts de navire, des rames et avirons de galère, tout au moins des poutres. La nature pouvant créer de tels arbres, sa production doit être entièrement orientée dans ce but. Ce qu'il y a de plus rentable pour l'Etat apparaît comme le produit le plus achevé de la nature, par conséquent comme la nature elle-même. Rien ne prouve que les populations locales partagent ces goûts.

Les officiers se déplacent donc à la recherche de « belles forêts » ou de forêts susceptibles de le devenir. Ils notent tous les caractères concernant l'état, bon ou mauvais, de la forêt et les possibilités d'amélioration, en fonction des connaissances sylvicoles de l'époque. Ce sont ces notes, orientées, qui

serviront de base à notre analyse écologique. A peu près seuls le hêtre et le sapin, essences localement « utiles », intéressent nos informateurs. La plupart des autres essences sont désignées par l'expression « bois blancs » sur lesquels nous n'avons que peu de renseignements. Pourtant, la fréquence ou la rareté de ces espèces a une signification sociale ; ce sont le plus souvent des essences de lumière qui témoignent de l'abandon de vieux défrichements, de l'aspect clairesemé des forêts et du sous-pâturage quand elles constituent des marges autour de la forêt.

De même, nous ignorons à peu près tout du sous-bois, sauf du buis, seule espèce dont on pouvait tirer un revenu. Les autres plantes du sous-bois ne sont pas signalées par les enquêteurs, malgré leur intérêt écologique. En effet, les plantes vivant en association, des espèces d'intérêt secondaire peuvent encore porter témoignage sur la nature d'un ancien peuplement arborescent, quelques dizaines d'années après sa disparition ou son remplacement. Il est vrai que les officiers réformateurs des années 1660, faute d'une méthodologie scientifique inexistante, eurent recours à des enquêtes orales... critiquables cependant, dans la mesure où, trop souvent, les personnes interrogées exprimaient des opinions intéressées.

LE TRAVAIL DES OFFICIERS SUR LE TERRAIN : LA REFORMATION DANS LE PAYS DE SAULT

Devant l'impéritie des grands maîtres des eaux et forêts en fonction, Colbert désigne, dans le cadre de chaque grande maîtrise, un commissaire réformateur qui, bien souvent, n'est autre que l'intendant. La réformation est d'abord entreprise dans le nord de la France, puis dans le midi où le désordre en matière forestière est extrême puisqu'il n'y a jamais eu de réformation générale (2).

Certes, depuis 1561, tous les dix à vingt ans, les grands maîtres de Toulouse ont effectué des tournées dans le Pays de Sault. Ils en ramenaient des rapports de trente à quarante folios dans lesquels ils décrivaient superficiellement l'état des forêts, ils énonçaient les amendes décernées contre les communautés coupables de défrichements, ils réévaluaient les taxes que devaient payer les différentes qualités de bois à leur passage à Quillan ; mais ils ne proposaient aucune mesure pour conserver la forêt (3).

En mars 1666, le roi désigne un homme du nord qui avait déjà montré, au service du roi, ses capacités de forestier, Louis de Froidour, comme « commissaire député par S.M. pour la réformation générale des eaux et forêts au département de la grande maîtrise de Toulouse » (4), conjointement avec Bezons, Tubeuf et Pellot, intendants de Languedoc et Guyenne. Théoriquement, Louis de Froidour n'est qu'un délégué des intendants ; en fait, il dirige tout le travail de la réformation.

Le 8 août 1666, Louis de Froidour est à Toulouse. Il réunit les officiers de la grande maîtrise et s'informe auprès d'eux de l'état des forêts. Son attention est, entre autres, attirée par la situation du Pays de Sault où il y a « quantité de forêts (...) en très grand nombre » (5), particulièrement utiles puisqu'elles fournissent les bois de construction pour tout le Languedoc et toutes les rames et avirons nécessaires pour la navigation en Méditerranée. Il apprend en même temps que toutes ces forêts sont excessivement dégradées.

En principe, le travail de la réformation ne concerne pas toutes les forêts, mais seulement celles qui appartiennent au roi ou à des communautés séculaires ou ecclésiastiques (6) ; les forêts, qui relèvent de seigneurs haut-justiciers y échappent. Il se trouve que le Pays de Sault est un domaine royal et que plusieurs des seigneuries qui l'entourent dépendent de juridictions ecclésiastiques (7). Enfin, pour différentes raisons, les réformateurs ont réussi à visiter tout ou partie des forêts de quelques seigneuries particulières. A Marsa et à Quirbajou, ils seraient intervenus avec la complicité des habitants trop heureux de trouver une occasion d'affermir leurs droits d'usage sur ces forêts, c'est du moins ce que pense le seigneur (8). A Roquefort, les officiers forestiers ont pu enquêter pour régler un litige entre le roi et le seigneur ; une raison semblable leur a permis de visiter une partie, faible, de la seigneurie de Bélesta. Enfin, ils ont vérifié l'état des forêts de Nébias sans raison officielle. Seules n'ont pu faire l'objet d'une vérification les forêts de Puivert, de Sainte-Colombe et l'essentiel des forêts de Bélesta et de Fougax ; nous ignorons tout de leur état.

Pour accomplir le travail qui lui a été confié, Louis de Froidour fait visiter les forêts du Pays de Sault et enquêter sur place.

Pour les « étrangers » du XVII^e siècle, le Pays de Sault, comme toutes les régions de montagne, n'a rien d'attrayant. Bien que faisant partie de ce qu'on appelle alors les « basses Pyrénées », il est « fort élevé » constate Louis de Froidour (9). Les forêts « sont assises sur de grands penchans de montagnes différemment exposés » (10), explique encore le même Louis de Froidour, qui dédramatise pourtant la description qu'on lui en a faite à son arrivée à Toulouse, d'après laquelle les forêts étaient « assises dans des lieux inaccessibles et dans des précipices où l'on ne peut aller » (11). Le pays est « misérable », froid ; la neige fait partie du décor quotidien ; huit mois sur douze, elle couvre les pâturages subalpins et certaines forêts (12). Les récoltes sont faibles, les grains pauvres, seigle, millet, avoine, sarrasin (13), l'élevage nécessaire et le pâturage en forêt indispensable.

Les habitants ne collaborent avec les représentants du roi qu'avec méfiance (14). Les consuls répondent, en principe, aux convocations des officiers, de même que, souvent, quelques habitants. Ils guident les officiers dans les forêts, leur en montrent les limites ; ils leur désignent les défrichements, leur en signalent l'ancienneté, mais ils ignorent le plus souvent les noms des responsables (15). Quand les défrichements et les dégradations prennent une trop grande ampleur, les consuls et les habitants ont tendance à en rejeter la responsabilité sur les communautés voisines, comme le font les gens de Belcaire qui dénoncent ceux de Fougax et de Barrineuf. Mais L. de Froidour n'est pas dupe (16). Parfois encore, ce sont des antagonismes traditionnels entre communautés voisines qui s'expriment : Campagna et Fontanès se disputent ainsi la jouissance d'une partie du bois de Bouche Rouge (17). Cependant, les incidents survenus en cours de réformation sont exceptionnels ; tout au plus, les consuls de Niort, après avoir accepté de guider les enquêteurs, disparaissent pour ne pas avoir à fournir les noms des défricheurs ; les cabaretiers du village refusent de nourrir les officiers, presque toutes les maisons sont fermées, quelques menaces sont proférées (18).

La première visite effectuée dans le Pays de Sault a lieu, avant même l'arrivée de Louis de Froidour à Toulouse, en août 1666. François de Roux (19) est alors chargé de reconnaître la validité des droits d'usage revendiqués par les communautés et l'importance et la nature des dégradations commises

dans les forêts. Un arpenteur, Louis Olivier, de Pezens, l'accompagne et mesure tous les défrichements. Mais ils n'ont parcouru qu'une partie du Pays de Sault, le secteur des actuelles grandes forêts du nord, de Belvis à Comus.

Le travail est repris, sur l'ordre de Louis de Froidour pour l'ensemble du Pays de Sault par Pierre Besset, lieutenant visiteur des eaux et forêts au bureau de Quillan. Recommandé à Louis de Froidour comme « un officier fort intelligent, fort appliqué à sa charge et fort zélé pour le service du roi et pour la conservation des forêts » (20), il dresse, en août et septembre 1667, des procès-verbaux sur les défrichements effectués dans chaque forêt, leur emplacement, leur étendue, leur ancienneté, la nature de leur mise en valeur et il signale, quand il le peut, les noms des responsables.

Au cours de l'automne 1668, Louis de Froidour dépêche sur les lieux François Rey, arpenteur de l'Isle-Jourdain, qu'il charge de dresser les plans des forêts, de signaler la nature des essences rencontrées et la valeur des bois. Il complète le travail de Besset. En août 1669, Froidour vient lui-même sur place. Il visite les forêts, accompagné de Besset et de Rey, transcrit ses observations sur des procès-verbaux (21) ; gêné par un accident dont il est encore mal remis (22), il se contente, au bout de quelques jours, de reprendre les rapports déjà écrits. En septembre 1669, Jean de Caulet « sieur de Cadars, grand maître des eaux et forêts au ressort de la cour du parlement de Toulouse », est chargé par Froidour de continuer son travail dans les Fenouillèdes et de vérifier également la situation très confuse du Roquefortès (21). Enfin, en août 1671, Besset visite une nouvelle fois les forêts et estime avec des « experts marchands gens à ce connaissant (...) en présence des consuls et des principaux habitants des lieux » les quantités et qualités de bois « qui devront être coupées annuellement esd. forêts suivant les possibilités d'icelles à perpétuité » (23).

Ces visites sont faites avec soin. Roux et Besset connaissent depuis longtemps le Pays de Sault, Rey y séjourne trois semaines du 1er au 25 octobre 1668, arpentant une moitié de la région tandis qu'un de ses assistants, Marc Dario (24), s'occupe de l'autre moitié. Tous prennent contact avec les consuls pour obtenir leur aide et des renseignements. Tous se déplacent beaucoup, traversent les forêts, montent, descendent, surtout Besset, car les défrichements sont souvent dans le corps des forêts, mais aussi Rey qui doit faire le tour des forêts pour les mesurer et en dresser les plans.

Pendant que ces officiers travaillent sur le terrain, le procureur du roi à la Table de Marbre, Louis de Héricourt, s'efforce de reconstituer le domaine royal (25). Les particuliers et les communautés doivent fournir des preuves de leurs droits de propriété ou d'usage, tandis que lui-même recherche des preuves contradictoires. Certaines de ces pièces sont anciennes, remontent au XII^{ème} siècle (26), mais ne nous fournissent que peu de renseignements. Elles concernent des échanges, des dons, des reconnaissances de seigneuries dans le fonds desquelles étaient situées des forêts. Nous ignorons tout de leur superficie et de leur état. La seule donnée dont nous disposons concerne la forêt de Bélesta qui, en 1386, était grande de 5 lieues (27). Plus intéressantes sont les dépositions d'hommes âgés de plus de 50 ans qui parlent de forêts disparues depuis trente ans et plus (28).

Fin avril, début mai 1670, le tribunal de la Table de Marbre prononce ses jugements (29). La plupart des forêts du Pays de Sault sont reconnues

royales, les droits d'usage tolérés rétroactivement par nécessité, les usurpateurs et les usagers, qui s'étaient livrés à des dégradations excessives, condamnés à payer des amendes (3). Toutes les communautés sont dans ce dernier cas, seule la lourdeur des amendes les différencie.

Le 8 mai 1670, à l'issue de cette série de jugements, Froidour adresse au roi un procès-verbal dans lequel il donne une description d'ensemble de ces forêts ainsi que son opinion sur les causes de la dégradation et sur les remèdes à apporter (31). Ce projet de règlement est approuvé le 11 avril 1672 par le conseil du roi (32). Enfin, en 1673, Froidour rédige le procès-verbal de réformation générale de la maîtrise de Quillan dans lequel il présente tout le travail accompli dans le cadre de cette maîtrise depuis sa nomination par le roi (33).

UNE VUE D'ENSEMBLE TROP PESSIMISTE ?

Toutes nos sources sont d'accord pour signaler le mauvais état des forêts, mais les observateurs ont semble-t-il, tendance à noircir le tableau. Lorsque, en août 1666, F. de Roux ordonne la « clôture » des forêts du Pays de Sault, il interdit aux habitants d'y couper du bois pendant deux ans, mais les autorise à enlever le bois déjà abattu qu'il estime suffisant pour les besoins en chauffage de ces deux années-là (34). Cette remarque, associée à d'autres, nous donne une première image des forêts de l'époque. A côté des souches coupées à un mètre du sol (35), pourrissaient des troncs et des branches abandonnés.

A l'issue de la première visite faite dans le Pays de Sault, dans le cadre de la réformation, en 1666, Pierre Bertrand, substitut du procureur du roi, qui accompagne F. de Roux écrit : « Il serait à craindre que s'il n'était donné promptement remède, en deux ou trois années de temps, on ne saurait jamais connaître qu'il y eut jamais eu des forêts dans un pays où tout était couvert il n'y a que peu d'années » (36). Roux reprend peu après cette affirmation (37). Trois ans plus tard, François Maleville, officier au bureau de Quillan, déclare à Froidour que « par tout le pays, il ne reste que quelques misérables buissons en forme de haies qui semblent avoir été laissés pour servir de fermeture aux champs que l'on y a faits, le peu qui reste des forêts ne méritant pas d'en porter le nom tant elles sont ruinées » (38). Enfin, Froidour dans son rapport du 8 mai 1670, mentionne d'abord « la ruine entière », le « très mauvais état » de ces forêts (39), puis en essayant de nuancer la situation, il remarque qu'il y en a « un quart absolument dénaturé, défriché et réduit en cultures... un quart réduit en misérables broussailles abrouties et abougries... et la moitié restante est en bois, mais dégradé à tel excès qu'il faut chercher à l'extrémité des forêts pour trouver un hêtre propre à faire quelque usage que ce soit ».

Mais c'est Froidour lui-même qui, dans le même rapport, déplore la sous-exploitation de ces forêts et préconise l'installation d'une forge qui serait « utile à débiter la grande quantité de bois de hêtre qu'il y a dans led. pays qui ne sont en aucune considération faute de moyen de pouvoir les débiter » (40). De même, un plan du domaine de Gebets, dressé en 1671, situe 3 forges et 5 scieries alors qu'en 1668 Rey en avait dénombré respectivement 2 et 3 dans ce secteur qu'il jugeait très dégradé (41). Certes, le hêtre destiné à faire du charbon n'est, le plus souvent, qu'un taillis dont on ne peut tirer aucun autre usage ; certes, l'augmentation du nombre des forges et scieries dans le domaine de Gebets peut n'être que la conséquence d'une surexploitation due

au désir du feudataire de faire rendre le plus possible à ses terres au moment où il se sent menacé d'en perdre le contrôle, par suite des opérations de la réformation (42) ; il n'en reste pas moins vrai que les réflexions des officiers témoignent de leur mépris à l'égard du taillis, de leur volonté de le remplacer par la futaie de hêtres et surtout de sapins (43). Enfin, on peut, peut-être, reprocher aux officiers de fonder leur opinion sur les secteurs les mieux exposés à leur vue, donc à l'exploitation ; les secteurs cachés ou d'accès difficiles devaient déceler encore d'importantes ressources.

LES DOCUMENTS, PARFOIS UN AMONCELLEMENT DE PRECISIONS... VAGUES, INEXACTES ET SUBJECTIVES

Toute la documentation rassemblée de 1666 à 1671 va nous permettre d'apprécier la situation des forêts, de décrire les multiples faciès de ce paysage forestier. Nous disposons, sur l'aspect de chaque forêt, d'au moins deux ou trois documents rédigés par des mains différentes. Les officiers chargés d'étudier les défrichements signalent la nature des souches d'arbres, les essences et l'état de la forêt avoisinante tandis que l'arpenteur F. Rey mentionne aussi les défrichements et toutes les nuances des dégradations. Leurs procès-verbaux se complètent donc, ce qui est d'autant plus intéressant qu'aucun d'eux ne fournit systématiquement, pour toutes les forêts, les réponses à un questionnaire type et qu'ils commettent parfois des oublis. Dans son procès-verbal de la forêt de Camurac, Rey ne signale que du sapin alors que Froidour et Rey lui-même, dans les quelques lignes écrites sur le plan qui accompagne son procès-verbal, mentionnent aussi du hêtre. Les documents se recourent aussi et se nuancent, ce qui atténue le caractère le plus souvent vague et imprécis, non quantitatif, mais qualitatif et, par suite, subjectif du vocabulaire employé.

NOTES

(1) M. DEVEZE (30).

(2) M. DEVEZE (30), p. 137.

(3) Ces documents sont conservés aux Archives Départementales de la Haute-Garonne, série B, Eau et Forêts, Table de Marbre, registre 141 et Maîtrise de Quillan, dossiers A1 et A2. Le travail des prédécesseurs de Louis de Froidour sera étudié plus en détail dans le Tome IV : *Le Pouvoir en Pays de Sault*.

(4) Le ressort de cette grande maîtrise regroupait les généralités suivantes : Languedoc, Béarn, Basse Navarre, Soule et Labourd, Provence et Dauphiné. Presque toutes les Pyrénées françaises dépendaient de cette grande maîtrise. Il n'y avait qu'une exception, le Roussillon, trop récemment rattaché à la couronne française, en 1659.
Sur la carrière et le rôle de Louis de Froidour, cf. le T. IV.

(5) AD 31, B, TM, 140, f^o 39 v^o.

(6) AD 11, 63 C 1, f^o 47.

- (7) Sur la propriété en Pays de Sault, cf. le T.IV.
- (8) AD 31, B, MQ, C 38, production du seigneur.
- (9) AD 31, B, TM, 140, f° 179.
- (10) AD 31, B, MQ, A 2, 8 mai 1670, f° 5 r°.
- (11) AD 31, B, TM, 140, f° 35.
- (12) La forêt de Villeneuve, dans le Roquefortès, est inaccessible « depuis le commencement de l'automne jusqu'à la fin du printemps à cause des neiges », AD 31, B, TM, 140, f° 244 v°.
- Quand les habitants du Pays de Sault et L. de Froidour lui-même parlent des huit mois de neige (AD 31, B, MQ, A2, 8 mai 1670, f° 16 r°), il faut faire la part de l'exagération destinée à mieux mettre en valeur la pauvreté du pays et de l'assimilation de l'ensemble de la région aux secteurs des forêts et des pâturages subalpins. Lorsque les textes localisent l'enneigement de longue durée, il n'est jamais question du niveau des plateaux eux-mêmes, c'est-à-dire de l'habitat, des cultures et des forêts de basse altitude : Callong, Coumefrède, Picaussel. En 1670, Froidour déclare que les forêts sont couvertes de neige et inaccessibles six mois par an (AD 31, B, TM, 133, f° 385 v°), tandis que les « pâturages ne sont libres, à cause de la grande quantité de neige qui couvre ordinairement les montagnes que quatre à cinq mois de l'année » (AD 31, B, MQ, A2, 8 mai 1670, f° 23 v°). Aujourd'hui, le bétail accède à ces pâturages au plus tôt fin mai ; il en descend au plus tard début octobre ; il y reste donc 4 à 5 mois.
- (13) AD 31, B, TM, 133, f° 471 r°
- (14) AD 31, B, TM, 140, f° 242 v°.
- (15) AD 31, B, MQ, C 9, Niort.
- (16) AD 31, B, TM, 140, f° 145 v°.
- (17) AD 31, B, MQ, C 23 et C 33.
- (18) AD 31, B, MQ, C 9.
- (19) « Conseiller du roi, président et juge mage, lieutenant nay et général en la sénéchaussée de Carcassonne et Béziers, commissaire subdélégué par Nos seigneurs de Bezons et de Tubeuf, intendants... » (AD 31, B, MQ, A1). F. de Roux est également seigneur de Puivert, localité située au pied du front nord-pyrénéen et dont le territoire, riche en forêts, s'étend sur le plateau de Sault.
- (20) AD 31, B, TM, 140, f° 47.
- (21) Des copies de ces P.V. se trouvent dans les dossiers des différentes communautés concernées. On les trouve également rassemblés dans le registre 140, f° 181 à f° 256 pour ceux de Rey et f° 123 à f° 180 pour ceux de Froidour.
- Les P.V. de Jean de Caulet sont rassemblés dans A1 (AD 31, B, MQ).
- (22) Fracture d'un pied, AD 31, B, TM, 140, f° 167 v°.
- (23) AD 31, B, MQ, A1.
- (24) AD 31, B, TM, 141, f° 195.
- (25) Les affaires concernant les eaux et forêts ne dépendaient pas du Parlement, mais étaient jugées par le tribunal de la Table de Marbre qui siégeait dans le cadre de chaque grande maîtrise.

- (26) AD 31, B, MQ, C 29. Extrait de confirmation des privilèges de l'archevêque de Narbonne de 1165 dans laquelle il est fait mention de ses forêts de Coudons.
- (27) AD 31, B, MQ, C 14. Hommage au roi de Gaston de Levis, seigneur de Lérans, dans lequel il dénombre la terre de Bélesta : « (...) Foresta et nemora sunt magna et possunt bene tenere quinque leucarum vel circa ».
- (28) AD 31, B, MQ, A 4, information du 4 septembre 1667 contre les habitants de Belvis...
- (29) Des copies de ces jugements, de même que des conclusions du Procureur du Roi, se trouvent dans les dossiers des différentes communautés concernées. On trouve également ces jugements rassemblés dans le registre 140, f° 257 à f° 428 (AD 31, B, TM).
- (30) Sur les problèmes des droits de propriété et d'usage, voir le T. IV, *le Pouvoir en Pays de Sault*.
- (31) AD 31, B, MQ, A 2, 8 mai 1670.
- (32) AD 31, B, TM, 140, f° 66 v°.
- (33) AD 31, B, TM, 140, f° 27 à f° 70.
- (34) AD 31, B, MQ, A 1, P.V. de Roux, 1666.
- (35) AD 31, B, MQ, C 16, forêts d'Espezet : « les habitants (...) coupent les bois à hauteur de trois à quatre pieds de terre ».
- (36) AD 31, B, MQ, A 1, P.V. de Roux, 1666.
- (37) AD 31, B, TM, 141, f° 185 v°.
- (38) AD 31, B, TM, 140, f° 124 v°.
- (39) AD 31, B, MQ, A 2, 8 mai 1670, f° 3 v°, 5 v°, 6 r°.
- (40) AD 31, B, MQ, A 2, 8 mai 1670, f° 34 r°. Cette forge pourrait être alimentée en fer depuis une mine « nouvellement » découverte. D'après un autre texte, cette mine était à Belcaire (AD 11, 63 C 1, f° 67). Il existait déjà quelques forges dans le Pays de Sault ; elles appartenaient à des particuliers. Nous en parlerons plus loin.
- (41) AD 31, B, MQ, C 10, Gebets.
- (42) Sur la propriété et la gestion du domaine de Gebets dans les années 1660, voir le T. IV.
- (43) Nous verrons plus loin le rôle joué par la création de forges dans la « planification » de la suppression du hêtre.

CHAPITRE II

LA SPECIALISATION DE L'ESPACE : L'APPARITION DE L'ESPACE FORESTIER

LA FORET, UNE VEGETATION ET/OU UN ESPACE

Le terme « forêt » se révèle à l'usage excessivement ambigu. Qu'on en juge : devant un espace couvert d'un tapis herbacé continu où poussent des arbres, parlera-t-on de pâturage parsemé d'arbres ou de forêt claire pâturée ? A partir de quelle densité d'arbres penchera-t-on pour le terme « forêt » ? Tout est affaire de nuances et l'appellation pour une même réalité peut changer avec l'observateur. Il y a plus, on peut considérer qu'un espace non boisé, y compris une terre cultivée, situé à l'intérieur ou en bordure d'un espace couvert d'une végétation forestière, fait partie de la forêt dont il a été indûment retiré ; on peut alors cartographier et mesurer l'ensemble sans localiser ni arpenter les secteurs non boisés. Aujourd'hui encore, les superficies varient, pour une même forêt, selon que l'on s'adresse dans les mairies ou aux services de l'Office National des Forêts !

C'est dire, au-delà des problèmes strictement techniques que nous évoquerons plus loin, que c'est avec une grande prudence qu'il faut utiliser les superficies et les plans de forêts de notre documentation. Les arpenteurs, et surtout ceux du XVII^e siècle, ont mesuré des espaces forestiers ; leurs plans ne nuancent pas les différents types de couvert végétal. Rien sur l'importance et la localisation de ces pâturages intérieurs dont on sait, par ailleurs, qu'ils étaient alors une des composantes de la forêt ; rien ne dit si les défrichements situés sur les marges des forêts, en particulier au pied des versants, ont été cartographiés et mesurés, si l'attitude des arpenteurs à leur égard a été la même dans tous les cas !

Tout cela montre la fragilité des conclusions que l'on peut tirer d'une étude comparative des forêts d'hier et d'aujourd'hui. Car, même si l'espace forestier, comme nous l'établirons dans les pages qui suivent, n'a pas fondamentalement varié de 1670 au début du XX^e siècle, la couverture végétale a

été profondément modifiée... et la comparaison des nombres, des plans n'a plus qu'un intérêt très relatif. Et si l'espace forestier est resté pour l'essentiel le même pendant près de deux siècles et demi, c'est qu'il a été fixé, figé par les réformateurs de 1666, tel qu'alors il était ou plutôt tel qu'ils le concevaient. Mais dans ce cadre, la nature même de la forêt a changé, en même temps que son rôle social.

LES MESURES, DE GROS EFFORTS... SUR DES BASES INCORRECTES

Devant certains des plans dressés par les arpenteurs de la réformation, ceux des forêts de Camurac (1), de Coudons, de Fontanès par exemple, l'impression qui se dégage, au premier abord, est celle de la finition du travail, de la pleine maîtrise des moyens techniques. Ces plans sont réalisés à de grandes échelles, c'est-à-dire à de grandes dimensions qui correspondent, en gros, à 1/10 000, à 1/15 000 ou à 1/20 000 (2). Les distances d'un point à un autre, mesurées par les arpenteurs en perches (3), sont transcrites sur le plan à l'unité près. Des renseignements topographiques et toponymiques accompagnent, parfois, les plans.

Mais en fait, les techniques d'arpentage utilisées ont été mises au point dans les forêts des plaines de la France du nord. Directement transposées dans les montagnes, elles vont entraîner d'importantes erreurs de calcul puisque les arpenteurs ne tiennent pas compte des déformations dues à la transposition sur une surface plane des mesures prises sur un plan incliné, le versant (4).

De même, les arpenteurs ne sont pas en mesure de calculer la valeur des angles formés par l'intersection des segments qui limitent l'espace forestier. Ils les estiment et, sur les procès-verbaux, il n'est question que d'angles saillants et d'angles rentrants (5).

Les résultats auxquels parviennent les arpenteurs ne peuvent donc être fiables et il n'est pas possible de comparer les superficies qu'ils nous fournissent aux superficies actuelles. Les différences entre ces nombres ne traduisent pas nécessairement une évolution de la surface boisée, mais peuvent n'être que la conséquence des erreurs de calcul du XVII^e siècle.

Dès le XVIII^e siècle, Villa de Gariscan, maître particulier de la maîtrise de Comminges comprend les défauts de cette méthode et écrit que « pas un, peut-être, parmi les arpentages de la réformation (de 1666) ne donne la véritable contenance des forêts » (6). Or la maîtrise de Comminges ressemble à celle de Quillan ; ce sont deux régions de montagne. Au début du XIX^e siècle, le conservateur Dralet, autre grand nom, avec Froidour, de la forêt et de la montagne pyrénéennes, reprend cette critique et estime qu'avec cette méthode on a pu, dans certains cas, doubler des superficies (7) ! Il est cependant des cas, forêts de Lengarail et de la Plaine, à Belcaire, forêt de Niave, où la superficie de 1668 est plus faible que celle de 1739 bien que les limites de ces forêts n'aient guère changé entre temps (8).

Les superficies calculées concernent, en outre, des espaces forestiers diversement boisés. En effet, les arpenteurs ont mesuré l'ensemble de l'espace situé à l'intérieur des limites qu'ils ont tracées, sans même distraire les espaces ouverts, pâturages et défrichements, si ce n'est dans le Roquefortès où ces espaces atteignaient des surfaces particulièrement fortes. Or, de tels espaces

devaient se trouver un peu partout puisque les procès-verbaux de la réformation de 1736, beaucoup plus précis, les signalent encore dans la plupart des forêts et les considèrent d'origine ancienne (9).

Quant aux limites des plans, elles sont tracées, en principe, suivant la séparation, sur le terrain, entre la forêt et les « vacants » ou les « terres ». Il n'est pas sûr que tous les défrichements soient laissés à l'extérieur des limites ; il est exceptionnel qu'ils soient localisés sur les plans (10). Les limites doivent en fait englober la quasi-totalité des formations ligneuses, mais ces formations doivent être, le plus souvent très claires, de très faibles densités sur les marges, vu la forte agressivité des fonctions agro-pastorales.

LA DETERMINATION DE L'ESPACE FORESTIER

Ne pouvant utiliser les nombres fournis par les arpenteurs de 1668 pour apprécier l'importance de l'espace forestier, nous nous appuyerons essentiellement sur leurs plans que nous compléterons de tous les renseignements toponymiques de notre documentation et nous les comparerons, d'une part aux plans beaucoup plus précis et détaillés réalisés lors de la réformation de 1736, d'autre part à l'espace forestier actuel tel qu'il est représenté sur les cartes, mais aussi tel qu'il apparaît sur le terrain. Cette dernière attitude nous permet de différencier des espaces en fonction de leur peuplement, donc de repérer les secteurs récemment reboisés (pins, épicéas), les cultures, les terrains de parcours et les friches et, par suite, d'avoir une idée des limites des masses forestières à la veille de la période de réenrésinement actuelle, ce qui correspond mieux, comme nous le verrons, à la situation forestière du XVII^e siècle.

Il est rare, sur nos plans qu'une forêt ne soit pas limitée, au moins sur une certaine partie, par un élément précis et stable à l'échelle historique, crête ou cours d'eau (11). Dès lors, il est possible de situer la forêt en question à l'aide de la direction du nord qui est systématiquement fournie sur les plans, même si ce nord penche trop souvent un peu trop vers l'est ou vers l'ouest. L'arpenteur ne s'est réellement trompé qu'une fois à ce sujet, en inversant le nord et le sud (12) ; cette erreur a pu être corrigée grâce aux autres renseignements fournis par le plan.

Plus les limites fixes sont nombreuses, plus il est aisé de cartographier ces forêts sur les bases oro-hydrographiques fournies par les cartes actuelles, quelles que soient les erreurs commises par les arpenteurs dans le tracé de ces éléments. Savoir qu'une limite sur crête s'étend de tel pic à tel autre (13), que telle forêt atteint tel confluent facilite notre travail. Mais il est dans tous les cas au moins un secteur et, le plus souvent, plusieurs où la forêt confronte des « terres cultes ou incultes ». A quel niveau faire passer la limite de la forêt ?

La réponse sera d'autant plus précise que, ici encore, les renseignements toponymiques et topographiques fournis par le plan ou recueillis dans les textes seront plus nombreux. Ce sont des enquêtes orales menées pour connaître l'importance des défrichements dans le secteur de la forêt de Picaussel qui nous parlent du col de Leguo et de Coumebeille (14). Nous pouvons ainsi savoir si ces toponymes, donc ces secteurs, sont à l'intérieur ou à l'extérieur d'une forêt. Or ces toponymes ont, pour la plupart, subsisté jusqu'à nos jours et, surtout, un grand nombre d'entre eux se retrouvent sur les plans plus précis du XVIII^e siècle. C'est sur ces plans que nous avons pu

localiser le col de Leguo et Coumebeille (15). Mais il arrive que des toponymes subsistent tout en désignant une réalité quelque peu différente. Le terme de Carriers qui en 1668 s'appliquait à un « sarat », une serre dans la partie haute de la forêt de Camurac, désigne aujourd'hui une source au pied de la forêt. De tels cas paraissent cependant rares et la toponymie actuelle nous semble solidement fixée en 1670.

Un autre procédé nous permet de comparer la forêt du XVIIe siècle et la forêt actuelle, c'est la comparaison même des limites de ces forêts ou le report des unes sur les autres, ce qui n'est possible que lorsque les plans du XVIIe siècle ont été établis avec un grand soin.

L'association de ces différentes méthodes nous a permis de remarquer que la forêt de Camurac, en 1668, n'était pas fondamentalement différente de la même forêt, aujourd'hui.

De même, les bois de Fontanès (16) sont encore composés aujourd'hui du petit bois de Linas, au nord, de forme deltaïque et, au sud, séparée du précédent par des mines de fer, déjà qualifiées d'anciennes en 1668, de l'importante masse du Bac de la Gouge qui se rétrécit vers l'est. L'avancée de la forêt signalée en 1668 au sud du village de Fontanès se remarque encore aujourd'hui. Par contre, la forêt a actuellement disparu au niveau du chemin de Rodome à Campagna. Enfin, tout à l'est, en arc de cercle le long de l'Aude, aujourd'hui comme hier, le bois de las Barthes.

Le même travail peut être réalisé pour les forêts de la Bunague et de Fréchenouse à Roquefeuil (17). Le plan de 1668 nous donne deux massifs superposables aux forêts actuelles séparés par les Echards. A l'ouest de cet ensemble, les fermes de las Pujoles sont à l'origine du hameau actuel de Trasoulas.

Dans d'autres cas, l'interprétation est plus délicate. Il nous a fallu trouver le plan de la forêt de Coumefrède au XVIIIe siècle pour comprendre, la ressemblance aisant, le plan trop schématique qui en avait été dressé en 1668 (17). Pour la forêt de Picaussel, dont le plan des plus simplifiés ne s'accompagne d'aucun renseignement topographique ou toponymique, c'est la documentation écrite qui nous permet de savoir que la soulane était défrichée de même qu'une partie de Coumebeille tandis qu'au nord la forêt s'arrêtait au-dessus du chemin de Belvis au col de Leguo, c'est-à-dire était quelque peu en retrait par rapport à sa situation actuelle.

Mais nous ne disposons d'aucune de ces facilités pour d'autres forêts comme celles de Canelle, de Fenelle, et du domaine de Gebets. A quel niveau faut-il y placer les limites supérieures et les limites inférieures ? Nous savons tout au plus que les réformateurs de 1666 considèrent que les limites supérieures sont naturelles puisque, sur les pâturages qui entourent les forêts du domaine de Gebets, « il n'y a jamais eu des arbres à cause du mauvais temps qu'il y fait » (18). De même, ils ne mentionnent aucun défrichement dans ces secteurs et ne les revendiquent jamais comme espaces forestiers. Dans l'ensemble, ces limites supérieures ne devaient pas être fondamentalement différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. Nous avons pu le montrer dans le cas de la forêt de Camurac. Quant aux limites inférieures, nous ne pouvons les estimer que d'après les données de la réformation de 1736. Ces limites sont alors, pour les forêts de Canelle, Fenelle et Niave comparables aux limites

actuelles. Comme de 1670 à 1740, la forêt n'a pas progressé, les limites inférieures, à l'époque de Froidour étaient, au moins, au niveau actuel, sinon plus bas.

A Prades, les limites inférieures de la forêt, au nord et à l'est, correspondent aux vallées de la Frau et du Basquy (19). Les limites sud et ouest sont moins faciles à déterminer. La limite sud passe-t-elle sur la crête, tout en haut de la soulane ou plus bas, sur la soulane ? Il est d'autant plus difficile d'y répondre que la localité de Prades est très mal située sur le plan par rapport à la forêt. Quant aux limites occidentales, situées au subalpin dans un paysage morcelé, elles ont dû décontenancer les arpenteurs à tel point que les proportions entre la forêt du Basquy et celle de l'Ourza ne sont pas respectées. La longueur est-ouest du Basquy est largement sous estimée par rapport à celle de l'Ourza et le roc de Graule est situé à l'est de Font Frède alors que ce devrait être l'inverse !

Ces exemples montrent les limites de notre travail de reconstitution des espaces forestiers. Hormis les rares cas où les forêts confrontent des éléments naturels stables, nous ne pouvons proposer de limites précises qu'à une dizaine de mètres près au mieux (Camurac ?) ; plus souvent la marge d'incertitude est de l'ordre de quelques dizaines de mètres (Fontanès, Roquefeuil, Picaussel), parfois même d'une centaine de mètres (Canelle, Prades).

Dans l'ensemble, il apparaît cependant que les grandes masses forestières actuelles, exception faite des récents reboisements liés à la déprise humaine, étaient déjà en place au XVIIe siècle, que la superficie totale des forêts du Pays de Sault n'était pas fondamentalement différente de la superficie de l'espace forestier actuellement productif. Elle était seulement quelque peu inférieure.

Les opérations de la réformation de 1666 ont donc contribué à créer la forêt en établissant des limites qui enferment un espace que l'on entend protéger dans un but bien précis : la production de bois de valeur marchande.

UN ESPACE FORESTIER EN COURS DE REGRESSION

Cette protection se justifiait d'autant plus aux yeux des réformateurs que l'espace forestier a considérablement diminué au cours du XVIIIe siècle. Les défrichements, facilement reconnaissables dans le paysage par suite des méthodes employées, font l'objet de longues descriptions et sont sévèrement condamnés par les officiers.

Les paysans coupent les arbres, y compris des bois de haute futaie, puis y mettent le feu avant de cultiver. Lors de la visite qu'il fait en 1666, F. de Roux a l'occasion de signaler, à plusieurs reprises, ces pratiques.

Dans la forêt d'Espezet, il voit un secteur où « le feu a été mis depuis deux jours seulement, la cendre est toute fraîche » ; au bac de Lagre, il voit « qu'on a mis le feu à une quantité de bois fraîchement coupé, lequel feu n'était pas mis le matin », tandis qu'à Callong, il découvre « trois arpents de bois abattu, gros et menu de fau, pin et sapin, led. bois préparé à y mettre le feu » (20). En outre, les souches, que les moyens techniques de l'époque ne permettraient d'arracher que très difficilement, subsistent de très longues

années au milieu des cultures avant de pourrir entièrement. Ces souches sont donc, pour les officiers, autant de preuves des défrichements. Or, au XVII^e siècle, nous l'avons déjà signalé, les grands maîtres font des visites assez fréquentes dans le Pays de Sault. Dans leurs procès-verbaux, ils signalent les défrichements, dont nous pouvons ainsi suivre la progression.

La périodicité des visites, assez lâche dans un premier temps, 1598-1644, se raccourcit par la suite, 1644-1653-1666-1668 ; les souches n'ont plus le temps de pourrir entre deux tournées. De plus, les secteurs où ont lieu les défrichements les plus importants sont en contestation entre le Roi et les seigneurs voisins. Des enquêtes y sont donc menées pour établir les droits respectifs des parties et l'importance des dégradations commises.

Les forêts disparues

Les résultats les plus remarquables obtenus par les défricheurs se rencontrent essentiellement dans le secteur nord du Pays de Sault, le moins élevé, au point de contact entre le domaine royal et les grandes propriétés seigneuriales de Fougax, Bélesta, Puivert, Rivel. Les défricheurs sont attirés par la présence de larges vallons situés entre 800 et 1000 mètres d'altitude ; le vallon de la Fraïche entre la Frau, la tourbière du Pinet, la forêt de Bélesta et les forêts de Comus et de Belcaire ; le secteur du Pla du Chandelier et du col de Leguo entre les forêts de Picaussel et de Puivert.

Dès 1605, d'importantes coupes sont réalisées pour l'approvisionnement en bois de Toulouse dans le vallon de la Fraïche, sur le versant nord de Serre Sèque (21). En 1635, le procureur du roi du bureau de Quillan voit plus de 50 000 souches de hêtres et de sapins entre Courrent et Dardet (22). En 1644, le grand maître signale sur le versant de Serre Sèque et à Rieubernié des défrichements faits depuis une dizaine d'années qui s'étendent sur près d'une lieue. En poursuivant leur visite vers l'est, vers le Pays de Sault, les officiers traversent une « belle forêt de hêtres avec quantité de sapins de haute futaie et de belle jeunesse », mais déjà la plupart des jeunes sapins y sont coupés et dégradés (23). En 1653, le secteur de l'Alibert est, lui aussi, défriché. Il ne reste plus qu'une partie de la forêt du Pla dels Als où l'on estime à 600 le nombre de sétérees défrichées (24). Lors de la visite de F. Rey en 1668, cette forêt elle-même est très réduite et très dégradée (25).

La crête de Serre Sèque a été défrichée au cours de la même période. Dès 1598, les officiers y signalent une « grandissime quantité de terres ouvertes (...) partie desquelles les habitants de Beaucaire ont converti en prés ». La situation est la même au soula de Serre Sèque. En 1644, des hêtres et des sapins y sont encore signalés au milieu des défrichements ; en 1653, il n'est question que des « souches d'arbres (qui y) paraissent encore en grande quantité » (26).

Ces procès-verbaux sont confirmés par les dépositions faites en 1667 par quelques habitants de Belvis (27). Antoine Sure, alors âgé de 90 ans, dit « qu'il a vu en belle forêt de haute futaie de sapin et de fau la montagne de Lengrail comprenant du côté de la Frau jusqu'au bas de l'endroit appelé la rivière de Fougax, Rieubernié, le pla et le col de Lalibert (...), toutes les- quelles forêts jusqu'à l'endroit appelé Pla des Als (...) furent commencées de défricher peut y avoir 40 ou 42 ans (...), en telle sorte que depuis 14 ou 15 ans après leur commencement lesd. habitants de Fougax eurent abattu, brûlé et défriché lesd. endroits de forêts (...) n'ayant resté que quelque partie de bois le long de la montagne appelée Serre Sèque ».

Pour les défrichements situés au nord de la forêt de Picaussel, ces dépôts, en l'absence de procès-verbaux antérieurs suffisamment précis, sont essentielles. Antoine Sure, Antoine Sènié, Etienne Fontaneau, Pierre Azéma, tous âgés de plus de 60 ans, ont vu « en état de forêt de belle haute futaie de sapin et de fau » le Pla de Lagre, le col de Leguo, Coume Bello et le Pas del Candelier. Ces hommes connaissent ces forêts pour y avoir, de tous temps, exploité des arbres. Antoine Sure se souvient très bien avoir fait du « Pla de Lagre jusqu'al pas del Candelier » 20 radeaux de bastardes qui servirent à la reconstruction de la ville de Carcassonne, après l'incendie de 1623. C'est à partir des années 1630 qu'aurait commencé le défrichement de ce secteur, sous les coups des hommes de Blau et de Belvis.

Une autre forêt aurait disparu au cours de la première moitié du XVIII^e siècle. Il s'agit de la soulane qui fait face au Donezan, dans les terres d'Escouloubre, dans le prolongement vers le nord de la forêt du Carcanet. Ce bois aurait été ruiné vers 1620-1630 par les coupes que fit faire le sieur d'Escouloubre qui s'en considérait propriétaire (28). Par la suite, les habitants mirent en culture ces terrains, achevant le travail de défrichement (29).

Tous ces espaces, déboisés au cours du XVII^e siècle, sont restés en terres cultivées ou en prairies de fauche jusqu'à ces dernières années. A présent, conséquence de l'exode rural, ils sont à nouveau enrésinés...

Un peu partout, des forêts plus ou moins attaquées

De toutes les forêts qui subsistent lors du passage des enquêteurs, celles de Picaussel et de Coumefrède sont les plus dégradées. Seule, semble-t-il, la présence de secteurs rocheux a sauvé la forêt d'une disparition complète. Elle n'y subsiste plus que par lambeaux (30). Ailleurs, et, en particulier, dans les grandes forêts sur versant nord, dans le sud du Pays de Sault, forêts de Niave, de Canelle, de Fenelle, d'Aspre, de Gebets et du Roquefortès, les défrichements se localisent surtout dans les parties inférieures des forêts. Faut-il aller jusqu'à considérer, comme ont parfois tendance à le faire les officiers, que les parties inférieures des versants ont été l'objet de récents défrichements (31) ?

Enfin, d'autres défrichements de faible superficie, mais très nombreux, sont perdus au sein d'immenses forêts. Ils sont signalés dès 1653, dans les forêts de Belcaire (32) ; en 1668, dans la plupart des forêts du Pays de Sault. Le plus souvent, ils ne mesurent que quelques sétérées et même moins. En 1666, Louis Olivier mesure dans la forêt de Callong des défrichements qui atteignent tout juste un « cartier » (33). Mais, un même individu possède plusieurs de ces petits défrichements et les listes de « propriétaires » sont parfois fort longues (32).

Ces défrichements sont la conséquence de la forte poussée démographique du XVI^e siècle (34). La population a alors rapidement augmenté après l'étiage des siècles précédents. Les premiers temps de la reprise ont dû voir les habitants réoccuper toutes les terres non boisées avant de s'attaquer aux massifs forestiers. On peut même se demander si les espaces déboisés au XVIII^e siècle ne sont pas seulement des espaces reconquis par les hommes. En effet, les deux siècles de déprise humaine qui ont suivi la Peste Noire ont largement permis la reconstitution de futaies dans ces régions. De nombreux signes actuels le prouvent. Notre documentation ne nous permet cependant

pas de répondre à cette question, sinon, peut être, négativement. Dans les documents antérieurs au XVII^e siècle présentés par les seigneurs, en particulier les dénombrements, on ne trouve aucune trace de terre cultivée dans ces secteurs.

Défrichements ou cultures temporaires ?

Par contre, il est possible que certains de ces « défrichements » soient, en fait, des espaces de cultures temporaires où l'on pratique de longues jachères pendant lesquelles les arbres ont le temps de repousser. Cette pratique est constamment attestée dans les Fenouillèdes voisines, au point de donner son nom, Artigues, à un village, mais les conditions climatiques de type méditerranéen y donnent des sols beaucoup plus fragiles quant on défriche.

L'expression « artigues » n'est employée qu'une fois, en 1666, par F. de Roux, pour parler d'un défrichement dans la forêt de Callong (35), encore ignorons-nous si elle est utilisée à bon escient. Mais cette technique culturale est vraisemblablement celle à laquelle on a recours sur les soulanes de Belcaire, de Belvis, de Quirbajou et du Roquefortès (36).

NOTES

(1) C. FRUHAUF (176).

(2) Les échelles sont fournies en perches. La perche à la mesure royale de Toulouse vaut 14 pans, soit 3,15 m. (1 pan = 0,23 m).

Toutes les références qui suivent viennent des AD 31, B, MQ.

– échelle : 300 perches = 9,9 cm	1/9545°	Maillole, C 18
945 m = 9,9 cm		Cailla, D 17
		Artigues, D 14
		Niave, C 9
		Roquefeuil, C 13
		Munié (Puivert), F 8
		Espezet, C 18
		Coudons, C 22
		Quirbajou, C 38
		Prades, L 2
		Camurac, C 7
– échelle : 300 perches = 7,2 cm	1/13125°	Nébias, F 6
945 m = 7,2 cm		Comus, C 8
– échelle : 300 perches = 6,9 cm	1/13695°	Callong, C 20
945 m = 6,9 cm		Aspre, C 22
		Canelle Fenelle, C 9
		Aunat, C 30

– échelle : 300 perches = 5 cm 945 m = 5 cm	1/18900°	Campagna, C 33 Picaussel, C 20 La Plaine, C 1 Marsa, C 38
– échelle : 300 perches = 4,5 cm 945 m = 4,5 cm	1/21000°	Escouloubre, C 24 Fontanès, C 23
– échelle : 300 perches = 3,7 cm 945 m = 3,7 cm	1/25540°	Gebets, C 10

(3) La perche et l'arpent utilisés, dans la grande maîtrise de Toulouse, lors de la réformation de 1666 sont « à la mesure royale de Toulouse » (AD 31, B, TM, 140, f° 255 v°). La perche vaut 3,15 m, l'arpent 0,56 ha.

(4) P. CHABROL (37).

(5) AD 31, B, MQ, C 13, Roquefeuil.

(6) P. DURAND-BARTHEZE (118).

(7) DRALET (80), T. II 3ème partie, p. 10.

(8) AD 11, 63 C 76, n° 8.

(9) AD 11, 63 C 75, n° 23, 24 et 40.

(10) Plan de la forêt de Callong, AD 31, B, MQ, C 20.

(11) La forêt de Picaussel est une des rares forêts pour lesquelles nous ne disposons d'aucun de ces éléments, AD 31, B, MQ, C 20.

(12) Forêt de Labaux et Lanépié, à Marsa (AD 31, B, MQ, C 38). Le bois du Clat est mentionné au-delà de sa limite nord, alors qu'il est situé au sud.

(13) Bois du Débat, à Campagna, AD 31, B, MQ, C 33.

(14) AD 31, B, MQ, A 4, 1667.

(15) L'enquête orale sur la localisation de ces toponymes auprès des populations actuelles du Pays de Sault est aléatoire et, en tout cas, trop longue par rapport à nos possibilités de présence dans la région. Le Pays de Sault, comme toutes les régions de montagne, s'est vidé de sa population. Les adultes jeunes ne peuvent plus connaître tous ces noms, d'autant qu'ils désignent souvent des secteurs qui ne sont plus guère fréquentés.

Les personnes âgées les connaissent, mais ne peuvent pas les situer sur une carte ; elles ne peuvent fournir que des renseignements qui restent trop vagues à nos yeux. Le personnel de l'O.N.F., sauf quant il est en place depuis longtemps, a plus volontiers recours pour désigner les secteurs forestiers au langage codé des techniciens qu'aux anciens toponymes.

Par contre, on trouve dans les maisons forestières des plans récents et détaillés des forêts, sur lesquels apparaissent, parfois, des noms que l'on cherche.

(16) AD 31, B, MQ, C 23.

(17) AD 31, B, MQ, C 13.

(18) AD 31, B, MQ, C 10.

(19) AD 31, B, MQ, L 2.

(20) AD 31, B, MQ, A 1, Roux 1666.

(21) AD 31, B, MQ, A 1, 1644.

(22) AD 31, B, MQ, C 15, P.V. du 20 août 1635.

- (23) AD 31, B, MQ, A 1, 1644.
- (24) AD 31, B, MQ, A 1, 1653. La sétérée du diocèse d'Alet qui était utilisée dans le Pays de Sault vaut un tiers d'ha. C'est la seule mesure connue avant les opérations de la réformation. Elle subsiste alors quelque temps pour les mesures de terres non boisées, puis disparaît, du moins dans notre documentation, au profit de l'arpent. Les mesures en sétérées ne sont pas plus précises que celles en arpent. Ces chiffres nous fournissent cependant des ordres de grandeur.
- (25) AD 31, B, MQ, C 13.
- (26) AD 31, B, MQ, A 1.
- (27) AD 31, B, MQ, A 4, 1667.
- (28) Sur la propriété forestière dans le Roquefortès, cf. le T. IV, *Le Pouvoir en Pays de Sault*.
- (29) AD 31, B, MQ, C 25.
- (30) AD 31, B, MQ, C 20, forêt du Pla de Lagre (c'est-à-dire Picaussel à Belvis) : tout ce qui est en bon fond a été défriché, ce qui reste en bois est en fond pierreux, ingrat et ruiné.
- (31) AD 31, B, MQ, C 24, P.V. de Besset sur la partie inférieure de la forêt de Rebiscagné.
- (32) AD 31, B, MQ, A 1.
- (33) AD 31, B, MQ, A 1. un quart de sétérée.
- (34) La question sera étudiée en détail, nombres à l'appui, dans le T 1 des publications sur le Pays de Sault.
- (35) AD 31, B, MQ, A 1.
- (36) L'étude des documents de la réformation de 1736 renforce, nous le verrons, cette impression.

CHAPITRE III

UNE FORET DE MONTAGNE

UN FONDS DE MEDIOCRE QUALITE, PROPRE A PRODUIRE DU BOIS

Il est rare que les officiers réformateurs des années 1660 s'extasient devant la valeur d'un sol ; cela n'arrive qu'une fois, dans la forêt de Trabanet, au sujet de laquelle F. Rey parle de la « bonté extraordinaire du fonds » (1) ; encore ignorons nous en fonction de quels critères il porte un tel jugement ! Ne préjuge-t-il pas du sol d'après l'état de la forêt qui, nous le verrons plus loin, était la plus belle du Pays de Sault ?

Le plus souvent, les sols sont « médiocres » (2) ou « assez bons » (3), rarement « bons » (4). Ce sont cependant là, nous précise-t-on à plusieurs reprises, des « sols propres à produire des bois de cette nature » (5). Mais ces jugements ne doivent se comprendre que par référence aux autres terres de la région, « eu égard à la qualité du pays », dit Froidour (6), d'autant que les meilleures terres sont défrichées (7). Les défricheurs eux-mêmes doivent se contenter, le plus souvent, de terres de « qualité médiocre » (8). Ces expressions doivent désigner des sols plus ou moins profonds, seuls les sols médiocres sont parfois « pierrus » (9).

Il est cependant rare que des bois soient entièrement situés sur de tels fonds. En général, une partie plus ou moins grande est « infirme » (10), en « fonds montus, pierrus, ingrat et infirme » (11), parfois même on trouve dans ces forêts « plusieurs places où il y a des rochers découverts » (12).

DU HETRE, DU SAPIN... ET QUELQUES AUTRES ESSENCES

Les essences les plus fréquemment rencontrées dans le Pays de Sault au XVIIe siècle sont le hêtre et le sapin, mais on y trouve aussi du « pin sauvage », du « chêne », des « bois blancs » et du buis.

Les essences d'intérêt secondaire

Le buis n'est que très exceptionnellement signalé. Nous n'en avons trouvé que quatre mentions. A une exception près, la forêt d'Aspre à Rodome (13), il n'apparaît que dans la partie inférieure des forêts du bac d'Aude, où il est associé aux « bois blancs et aux chênes » (14).

Les « bois blancs » sont les noisetiers, appelés *coudres* ou *coudriers* dans nos textes, le tilleul, l'orme (15), le frêne et le tremble (16). Ils ne sont jamais différenciés dans nos textes où il n'est question que de « bois blancs » ou, plus rarement, de « méchants bois » (17). On trouve en principe ces essences en mélange avec le hêtre ; elles ne sont jamais signalées comme faisant à elles seules des peuplements. Elles sont rarement mentionnées, peut-être par suite de leur faible importance numérique, peut-être aussi par suite de leur peu d'utilité dans l'optique économique qui est celle des réformateurs. Inversement, ces arbres sont parfaitement adaptés aux besoins des populations locales puisqu'ils fournissent, aussi bien que le hêtre, du bois de chauffage et que le feuillage de la plupart d'entre eux entre dans l'alimentation du bétail, alors que celui du hêtre est impropre à cet usage. Il est donc fort possible que notre documentation nous conduise à sous estimer l'importance de ce peuplement.

Les noisetiers de Callong sont signalés (18), très incidemment, par Besset dans son procès-verbal des défrichements alors que F. Rey, plus directement concerné par la description des essences, n'en parle pas.

Aucune donnée de nos textes ne nous permet de savoir quelles espèces désignent les genres de « chêne » et de « pin sauvage ».

Aujourd'hui, on trouve surtout du chêne pubescent en Pays de Sault. On y trouve également quelque peu de chêne sessiliflore et de chêne pédonculé tandis que le chêne vert y est localisé sur quelques soulanes de la partie orientale, entre La Peyre et Quirbajou, le long de l'Aude et du Rebenty ; quelques très rares pieds se rencontrent encore sur la soulane de Picaussel (19). Il devait en être de même au XVII^e siècle, même si son implantation à l'ouest de Belvis pouvait être plus forte qu'aujourd'hui.

Le chêne était soit seul, soit en mélange avec les hêtres et les « bois blancs » ; il n'est signalé qu'une fois avec du sapin, à la Serre de Quirbajou (20). On ne le trouvait que dans les forêts les plus basses et les plus orientales, à moins de 1170 m (21) et à l'est de Belcaire. Enfin, il n'est jamais sur un versant nord.

On rencontre aujourd'hui, dans le Pays de Sault, des pins sylvestres et des pins à crochet, ceux-ci, sauf exception, au-dessus de la forêt, au subalpin, les autres au-dessous où ils témoignent d'un processus de reconquête forestière, souvent artificielle. Qu'en était-il au XVII^e siècle ? D'abord, le « pin sauvage » est rarement mentionné, neuf fois en tout seulement, et il est plus souvent signalé dans le procès-verbal rédigé en 1671 par Besset que dans les procès-verbaux de 1667-68-69. Louis de Froidour en fait remarquer la rareté dans sa présentation générale du Pays de Sault en mai 1670 (22).

On le trouvait, avec du hêtre et des bois blancs, sur la mouillère de Roquefeuil (23), c'est-à-dire sur la tourbière du Pinet où subsistent, encore

aujourd'hui, vers 900 mètres d'altitude, des pins à crochet, reliques du temps des glaciations. Son importance dans ce secteur a considérablement diminué avant 1670 par suite des défrichements que nous avons déjà signalés. De même, en 1666, F. de Roux voyait des pins abattus dans des défrichements à Callong (24).

On le trouvait encore, à cinq reprises, sur des versants qui dépassaient les 1700 mètres à Prades (25), dans la montagne de Gebets (26), dans le Roquefortès (25). Il est enfin mentionné, entre 700 et 1600 mètres, le long de l'Aude (25). Essence de lumière qui colonise surtout les terres abandonnées, le pin sylvestre ne pouvait guère abonder dans les parties basses de la forêt au XVIIe siècle ; dans ce secteur, il était alors victime de la forte poussée agro-pastorale.

Le « pin sauvage » correspondrait donc essentiellement au pin à crochet dans le cadre territorial de notre étude, car le terme a une portée plus générale. Louis de Froidour l'utilise dans une énumération des essences de la garrique (27) et Baudrillart, au début du XIXe siècle, l'assimile au pin sylvestre en faisant toutefois remarquer qu'il présente des aspects très différents selon sa localisation (28).

Le hêtre et le sapin, essences caractéristiques de la montagne pyrénéenne

Le hêtre et le sapin dominaient, formaient les grandes masses forestières du Pays de Sault, mais les rapports entre les deux genres étaient, comme aujourd'hui, différents selon les forêts (29).

D'après le rapport général de L. de Froidour (30), les hêtres dominaient largement puisque les sapins n'étaient « plantés esd. forêts que par endroits, çà et là, estant épars de tous côtés ». De même, d'après les procès-verbaux de visite, le hêtre semble l'emporter, mais, peut-être, moins massivement que ne le laisse entendre Froidour. Certes, nos textes ignorent à peu près systématiquement les nombres ; ils ne fournissent de pourcentages que dans deux cas. Dans la forêt de Quirhaut, à La Peyre, il y avait un sixième de sapins pour cinq sixièmes de hêtres et de chênes (31) ; dans la forêt de Lengarail, à Belcaire, un quart de sapins contre trois quarts de hêtres et de bois blancs (32). Le plus souvent, nous devons nous contenter d'expressions peu précises telles que « forêt bien plantée de beaux hêtres et quelque peu de sapins » (33) ou encore « prou bien plantée d'essence chêne et hêtre avec quelque peu de sapin » (34). Il est cependant des cas, non isolés, où le sapin semble dominer comme à Niave où Froidour trouve une « forêt plantée pour la plus grande partie en jeunes sapins, tout le reste en bois de hêtre et bois blancs » (35). Enfin nous rencontrons fréquemment des expressions du type « forêt bien plantée de sapins et de hêtres » (36) qui peuvent rendre compte d'un certain équilibre entre les deux essences comme elles peuvent n'être qu'un jugement sur l'état des arbres ou sur la densité du peuplement.

UNE REPARTITION MOINS « NATURELLE » QUE LES REFORMATEURS NE L'ONT CRU

Chacune de ces essences avait son domaine préférentiel, mais elles se mélangeaient sur leurs marges. D'après le rapport général de L. de Froidour, le hêtre et les bois blancs se rencontraient dans la partie basse des forêts, les

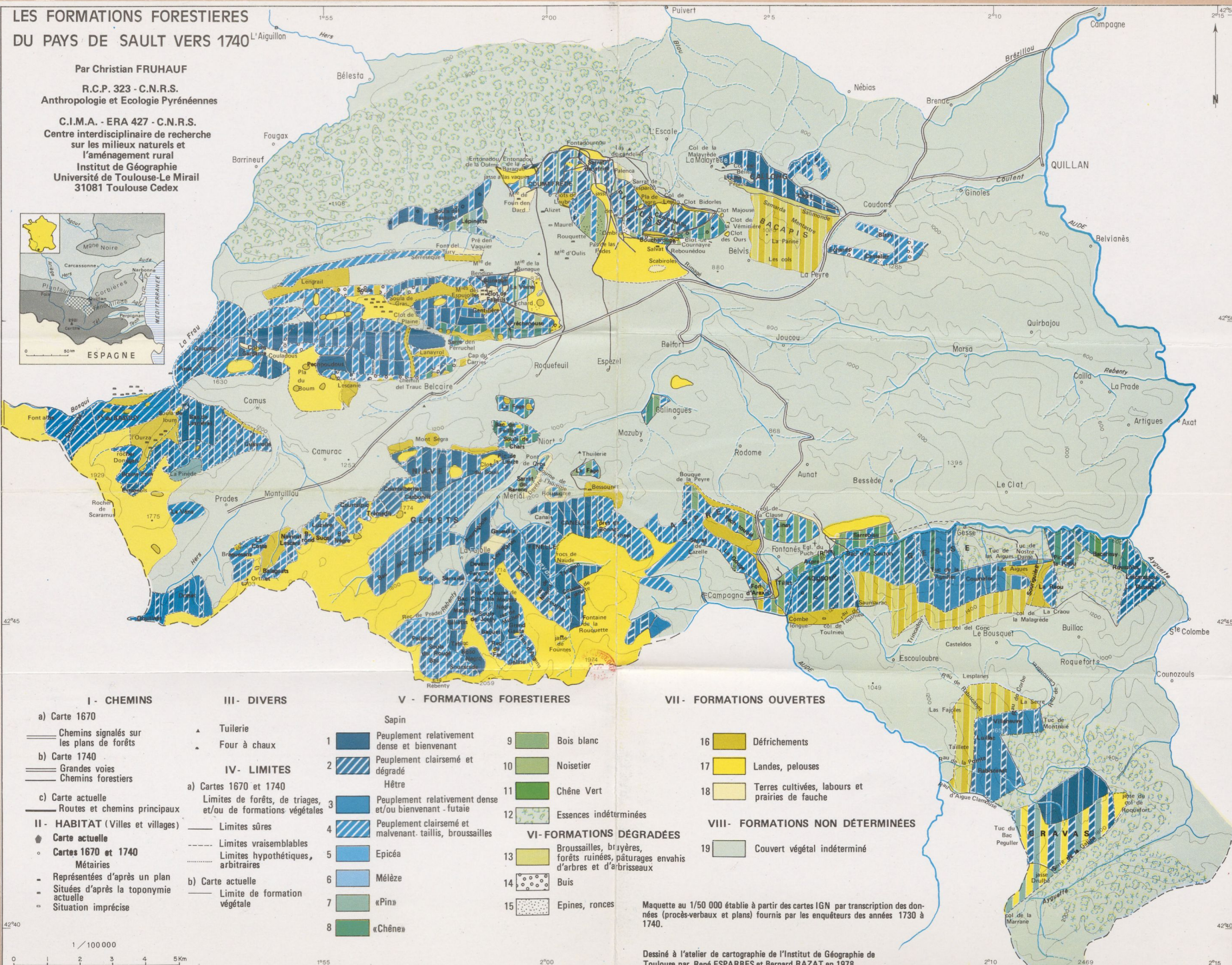
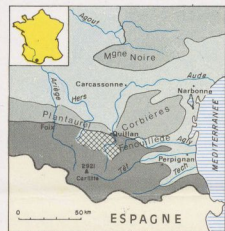
LES FORMATIONS FORESTIERES

DU PAYS DE SAULT VERS 1740

Par Christian FRUHAUF

R.C.P. 323 - C.N.R.S.
Anthropologie et Ecologie Pyrénéennes

C.I.M.A. - ERA 427 - C.N.R.S.
Centre interdisciplinaire de recherche
sur les milieux naturels et
l'aménagement rural
Institut de Géographie
Université de Toulouse-Le Mirail
31081 Toulouse Cedex



I - CHEMINS

- a) Carte 1670
 - Chemins signalés sur les plans de forêts
 - b) Carte 1740
 - Grandes voies
 - Chemins forestiers
 - c) Carte actuelle
 - Routes et chemins principaux
- ### II - HABITAT (Villes et villages)
- Carte actuelle
 - Cartes 1670 et 1740
 - Métairies
 - Représentées d'après un plan
 - Situées d'après la toponymie actuelle
 - Situation imprécise

III - DIVERS

- ▲ Tuilerie
 - ▲ Four à chaux
- ### IV - LIMITES
- a) Cartes 1670 et 1740
 - Limites de forêts, de triages, et/ou de formations végétales
 - Limites sûres
 - - - Limites vraisemblables
 - ⋯ Limites hypothétiques, arbitraires
 - b) Carte actuelle
 - Limite de formation végétale

V - FORMATIONS FORESTIERES

- Sapin
- 1 Peuplement relativement dense et bienvenu
 - 2 Peuplement clairsemé et dégradé
 - 3 Peuplement relativement dense et/ou bienvenu - futaie
 - 4 Peuplement clairsemé et malvenu - taillis, broussailles
 - 5 Epicéa
 - 6 Mélèze
 - 7 «Pin»
 - 8 «Chêne»

- 9 Bois blanc
 - 10 Noisetier
 - 11 Chêne Vert
 - 12 Essences indéterminées
- ### VI - FORMATIONS DÉGRADÉES
- 13 Broussailles, bruyères, forêts ruinées, pâturages envahis d'arbres et d'arbrisseaux
 - 14 Buis
 - 15 Epines, ronces

VII - FORMATIONS OUVERTES

- 16 Défrichements
- 17 Landes, pelouses
- 18 Terres cultivées, labours et prairies de fauche

VIII - FORMATIONS NON DÉTERMINÉES

- 19 Couvert végétal indéterminé

Maquette au 1/50 000 établie à partir des cartes IGN par transcription des données (procès-verbaux et plans) fournis par les enquêteurs des années 1730 à 1740.

Dessiné à l'atelier de cartographie de l'Institut de Géographie de Toulouse par René ESPARBES et Bernard RAZAT en 1978.

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

